

BAC PRO MCV

MÉTIERS DU COMMERCE ET DE
LA VENTE - OPTION A
PAR ALTERNANCE



LA MFR - CFA DE PONTONX-SUR-L'ADOUR

Association loi 1901 créée en 1954

La MFR de Pontonx-sur-l'Adour est un établissement d'enseignement professionnel par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. Elle est devenue CFA en 2019 pour pouvoir effectuer de l'apprentissage.

Elle fait partie de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales qui regroupe aujourd'hui environ 450 établissements en France.

Ses caractéristiques principales :

- l'alternance : pédagogie qui permet d'allier école et milieux professionnels Association loi 1901 qui
- intègre les parents et professionnels dans la gestion de l'établissement

NOS FORMATIONS :

- 4ème-3ème de l'Enseignement Agricole
- BAC PRO SAPAT (Services aux personnes et aux territoires)
- BAC PRO MCV (Métiers du commerce et de la vente) option AGECE
- BAC PRO SN (Systèmes Numériques) option RISC
- BTS MCO (Management Commercial Opérationnel)
- BPJEPS LTP (Loisirs tous publics)
- BPJEPS EEDD (Education à l'Environnement vers un Développement Durable)
- Titre Animateur en Gérontologie
- Titre Pro MUM (Management d'Unité Marchande)
- Titre Pro NTC (Négociateur Technico-Commercial)
- Certification - Chargé(e) de Développement
- Marketing & Commercial - Diplôme privé Bachelor Européen Marketing Digital

PRÉREQUIS

- A partir de 15 ans, issus de la 3ème
- La formation est accessible au statut apprentissage sur la deuxième et troisième année. Le jeune est alors en contrat avec une entreprise et est donc salarié de celle-ci. Il effectuera l'ensemble des périodes de stage de cette entreprise. La formation sera pour lui gratuite et il percevra une rémunération en fonction de son âge

PUBLIC VISE

- Jeunes motivés par une découverte des métiers du secteur social, de l'accompagnement des personnes et de l'animation.
- Élèves ayant des connaissances évoluer dans le domaine des services à la personne
- Dotés d'aptitudes relationnelles, capables de travailler en équipe et de communiquer efficacement avec des publics variés (enfants, adultes, personnes âgées).
- Organisés et autonomes, prêts à alterner entre cours en classe et périodes de stage en milieu professionnel.
- Portant un projet professionnel ou souhaitant explorer les métiers sociaux, éducatifs ou d'animation, pour confirmer leur orientation.



LA VIE À LA MFR



Lors de leur période de formation les élèves peuvent être internes, demi-pensionnaires ou externes. L'internat permet une vie de groupe, une dispersion moindre de la scolarité, un suivi plus individualisé et des activités d'ouvertures telles que débats, conférences, activités artistiques, etc... L'internat est constitué par des chambres de 4 à 6, les repas sont pris au self-service de l'école. La semaine commence le lundi matin à 9 h 30 et se termine le vendredi à 16h30, les autres jours les cours commencent à 8h30 et finissent à 17h30. Les élèves disposent d'un foyer, et d'une salle informatique avec du matériel moderne et performant. Diverses activités d'ouverture sont proposées tout au long de l'année : visites de structures, projet d'éloquence, projets d'animations, ...

LES OBJECTIFS DU BAC PRO MCV

Le BAC PRO MCV a cinq objectifs principaux :

- Participer à l'approvisionnement
- Vendre, conseiller et fidéliser le client
- Participer à l'animation de la surface de vente
- Assurer la gestion commerciale attachée à sa fonction
- Conseiller et fidéliser la clientèle via les réseaux sociaux et le site web



MÉTHODE UTILISÉE : L'ALTERNANCE

La formation se déroule selon un rythme d'alternance de 15/15 (15 jours à l'école et 15 jours en entreprise ou 8/15 (8 jours à l'école et 15 jours en entreprise)).



Chaque trimestre, il faut un lieu de stage différent pour permettre d'avoir différentes expériences professionnelles afin d'amener chaque jeune à construire son projet personnel et professionnel. Il est possible également de réaliser un contrat d'apprentissage.

LES DIFFERENTS STAGES/APPRENTISSAGE

Seconde MRC (3 stages, 3 structures différentes) : 18 semaines en entreprise

- Stage Initiation contact clientèle
- Stage Grande distribution
- Stage Accueil/prospection



1ère BAC PRO MCV A (3 stages, 3 structures différentes) : 18 semaines en entreprise

- 2 stages dans des entreprises commerciales
- Stage à l'étranger (programme ERASMUS +)

Tale BAC PRO MCV A (2 stages, 2 structures différentes) : 18 semaines en entreprise

- 2 stages dans des entreprises commerciales (petits commerces ou grandes surfaces), supports des épreuves professionnelles du BAC PRO MCV A

“

*L'alternance, un métier,
votre avenir !*



Erasmus+

Période de mobilité collective d'un
mois dans un pays étranger :

Mobilité 2023-2024 :

Malte

Mobilité 2024-2025 :

Malte

ou autres destinations en cours de validation

LES ELEMENTS DU PROGRAMME



Une formation générale :

- Français
- Histoire/Géographie/E.M.C
- Mathématiques
- Langues vivantes (Anglais / Espagnol)
- Arts appliqués – Cultures artistiques
- E.P.S

Une formation professionnelle :

- P.S.E
- Economie-Droit
- Animation et gestion de l'espace commercial (AGEC)
- Réaliser la vente dans un cadre multicanal/omnicanal
- Fidéliser la clientèle et développement de la relation clientèle
- Suivre les ventes
- Analyser et résoudre des situations professionnelles d'animation et de gestion de l'espace commerciale
- Respecter les délais de passation des commandes au meilleur rapport qualité/prix
- Réduire les ruptures, les surstocks, et de la démarque
- Informer sur le lieu de vente
- Contribuer aux actions commerciales
- Mettre en place des facteurs d'ambiance appropriés
- Contribuer aux actions commerciales engagées par l'entreprise afin de générer du trafic client
- Utiliser le matériel numérique

Accompagnement personnalisé tout au long du cursus

Orientation Parcoursup en terminale

POURSUITES D'ÉTUDES

Le Bac Professionnel Métiers du Commerce et de la Vente permet notamment la poursuite d'études supérieures :

- Un BTS MCO (Management Commercial Opérationnel) en contrat d'apprentissage à la MFR de PONTONX.
- Un BTS NDRC
- Un BTS Tourisme
- Un BTS Profession immobilière
- ou autres BTS, DUT, ...
- Licences professionnelles après le BAC +2
- ou intégrer le marché du travail



Le taux de réussite au BAC est de 85% sur l'année 2023/2024.

Seconde MRC :

Test de positionnement à l'entrée de la 2nde :

- Français
- Maths

Accompagnement personnalisé

1ère MCV AGECE :

Approfondissement des compétences professionnelles dans la spécialité de son bac

Préparation d'un projet pluridisciplinaire; le Chef d'Œuvre présenté au bac en terminale

Tale MCV AGECE :

Poursuite de sa spécialité

Finalisation du Chef d'Œuvre pour présentation orale au baccalauréat

Examen et ponctuel

FILIÈRES ET DÉBOUCHÉS



Le titulaire du diplôme BAC PRO MCV participe à la réalisation d'activités spécifiques dans les domaines professionnels du commerce, de la vente et des services. Employé polyvalent, il accueille, informe, oriente et contacte les clients ou les usagers. Il présente des services ou des produits, conseille et finalise des ventes. Il participe à l'organisation des espaces de travail et est amené à travailler dans une unité commerciale, physique ou à distance de toutes tailles, généraliste ou spécialisée comme :

- Employé commercial
- Conseiller vendeur
- Agent d'accueil
- Avec une expérience professionnelle,
- Petit commerçant indépendant créant ou reprenant une entreprise existante ;
- Chef de petite et moyenne surface de vente, salarié ou mandataire ;
- Gérant d'alimentation, gérant de supérette ;
- Maîtrise de l'exploitation de points de vente ;
- Chef de rayon, chef de département.



CONTACTEZ-NOUS !

*Notre réussite,
c'est avant tout la
réussite des jeunes !*

Pour tout renseignement complémentaire

Le formateur référent

BAC PRO MCV
05 58 57 20 42
mfr.pontonx@mfr.asso.fr

La direction

Alain DELMAS
05 58 57 20 42
mfr.pontonx@mfr.asso.fr

Le référent handicap

Dorine LEBRETON 
05 58 57 20 42
dorine.lebreton@mfr.asso.fr

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

- 1 Prendre rendez-vous à la MFR pour une explication détaillée de la formation, des modalités de stage, et une visite des locaux. Possibilité d'envisager un mini stage à partir de Février.
- 2 Remise d'un dossier de candidature et d'une fiche de pré-inscription.
- 3 Renvoyer le dossier de pré-inscription (fiche jointe) avec les pièces demandées - Délai de réponse : 1 semaine
- 4 Etude du dossier et confirmation écrite de l'admission
- 5 Nous acceptons des candidatures toute l'année

NOUS LOCALISER



Notre établissement est labellisé Qualiopi depuis 2020.



FORMATION EN
ALTERNANCE

INTERNAT, EXTERNAT
OU DEMI-PENSION

*De la 4ème
aux études
supérieures*

ECOLE ASSOCIATIVE
À TAILLE HUMAINE

SOUS CONTRAT
AVEC L'ETAT

CFA
MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Pontonx-Sur-l'Adour



MFR de Pontonx-Sur-l'Adour

05 58 57 20 42 ▪ mfr.pontonx@mfr.asso.fr ▪ www.mfr-pontonx.com

FICHE DE PRE - INSCRIPTION

☐ Formation Initiale

☐ Apprentissage

Choix de formation : ☐ 2nd MRC ☐ 1^{ère} Commerce ☐ Tale Commerce

Interne ☐

Demi-pensionnaire ☐

Externe ☐

PHOTO

INFORMATIONS PERSONNELLES :

Date : ____/____/____

RENSEIGNEMENTS ELEVE :

Nom : _____

Nom de Naissance _____ Prénom(s) : _____

Nationalité : _____ Pays de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

☐ ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____ E-mail : _____

(Mère) _____ (Père) _____

Date et lieu de naissance : _____ à _____

Lien de parenté : ☐ Autre, ☐ Elève lui-même, ☐ Père et Mère, ☐ Mère, ☐ Père.

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES :

Nom et Prénoms du père : _____

Profession du père : _____ Catégorie socio-professionnelle : _____

☐ Du travail : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____

Nom et Prénoms de la mère : _____

Profession de la mère : _____ Catégorie socio-professionnelle : _____

☐ Du travail : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____

Situation de Famille (Concubinage, Pacse, Célibataire, Mariée, Séparée, Divorcée, veuf, autre) : _____

Nombre d'enfants de la famille : _____

Nombre d'enfants à charge : _____

Nom/Prénom des enfants					
Date de naissance					

SCOLARITE :

	Classe Fréquentée	Etablissement Scolaire
2023-2024		
2022-2023		
2021-2022		

SI SITUATION DE HANDICAP, REMPLIR LA PARTIE CI-JOINTE :

Statut de la personne handicapée :

☐ RQTH ou autre situation ? ☐ OUI ☐ NON (Si OUI, préciser :) _____

Nature du handicap :

- ☐ Déficience motrice
- ☐ Déficience visuelle
- ☐ Déficience Auditive
- ☐ Déficience invalidante
- ☐ T.S.A
- ☐ Handicap psychique
- ☐ Poly- handicap
- ☐ Autre

Coordonnées du Référent Handicap :

Dorine LEBRETON

☐ 05.58.57.20.42
☐ dorine.lebreton@mfr.asso.fr

Exigences médicales du handicap : ☒ OUI ☒ NON (si oui, lesquelles :)

Transports adaptés :

☐ OUI Si OUI, lesquels : ☐ Prise en charge pour le transport (Taxi, ...) ☐ Transports en commun adaptés
☐ NON ☒ transports en commun

Dispositif(s) d'aide au parcours de l'élève :

- ☐ PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation
- ☐ PAI : Projet d'Accueil Individualisé (maladie chronique, allergies, intolérances alimentaires)
- ☐ PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé (Dys)
- ☐ PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative (approfondissement des matières)
- ☐ PIA/PPA : Projet Individualisé d'Accompagnement

Pour la formation :

- ☐ 1/3 temps
- ☐ Moyens Humains
- ☐ Matériel Spécifique

Pour les examens :

- ☐ 1/3 temps
- ☐ Moyens Humains
- ☐ Matériel Spécifique

Le jeune correspond au prérequis de la formation : ☐ OUI ☐ NON ☐ SOUS RESERVE

Zone à remplir par le directeur de la MFR

PIECES A JOINDRE :

- ☐ Le dossier scolaire des 2 dernières années (photocopies des notes).
- ☐ Photocopie de la journée d'appel à la défense.
- ☐ 1 certificat de scolarité de l'année en cours
- ☐ Copie du livret de famille complet et de la carte d'identité
- ☐ 2 photos d'identité
- ☐ 2 timbres au tarif en vigueur
- ☐ Un chèque de 25 € pour frais de dossier libellé à l'ordre de la MFR de Pontonx.



Des données à caractères personnelles sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de la Maison Familiale de Pontonx : aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978 et son adaptation dans la loi 2018-493 RGPD du 20 juin 2018 relative à la protection des données à caractères personnelles disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractères personnelles les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès de la MFR de Pontonx, à l'adresse courriel : mfr.pontonx@mfr.asso.fr.

Le contrat d'apprentissage

Objectif

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes de travail en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

Public

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 25 ans (les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).
- Avant 16 ans, les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (en fin de 3ème) peuvent entrer en apprentissage.
- Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du secteur public, du milieu associatif et des professions libérales.

Type de contrat

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, dont la durée dépend du titre ou diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial du salarié.

Durée du travail

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise incluant le temps de présence en centre de formation d'apprentis. Le mode en temps partiel est exclu.

Rémunération

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC (voir la dernière page)



Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.

Comment est organisée l'alternance ?

L'apprenti suit un enseignement général, théorique et pratique dans le centre de formation d'apprentis et travaille en alternance chez un employeur privé ou public pour mettre en œuvre les savoirs acquis.

L'apprenti est obligatoirement guidé par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Les aides à l'embauche mobilisables pour l'employeur Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières :

- Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.
- Une indemnité compensatrice forfaitaire versée par la région. Le montant minimal est fixé à 1 000 euros par an.
- Un crédit d'impôt de 1 600 euros par apprenti, porté à 2 200 euros dans certains cas.
- Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé.

Pour une embauche du 1er mars au 31 décembre 2011, une compensation des charges patronales pendant un an pour l'embauche supplémentaire d'un alternant de moins de 26 ans.

Des avantages pour les apprentis

- Obtenir un diplôme dans une situation de travail et en étant rémunéré.
- Avoir la possibilité d'enchaîner plusieurs contrats afin de préparer plusieurs diplômes successifs ou complémentaires.
- Être accompagné par un maître d'apprentissage qui facilite l'insertion dans l'entreprise.
- Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis à cotisations salariales (salaire net égal au salaire brut)
- Le salaire de l'apprenti n'est pas imposable, dans la limite du smic, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents.

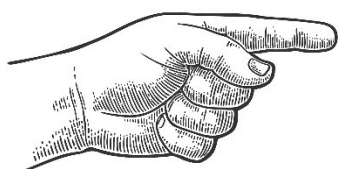
Des avantages pour les entreprises

- Recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux maîtres d'apprentissage. Procédure Au plus tard dans les cinq jours suivant la conclusion du contrat, l'employeur envoie le contrat d'apprentissage visé par le CFA à la chambre



consulaire dont il dépend (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers, chambre d'agriculture).

Celle-ci dispose de 15 jours pour enregistrer le contrat. Elle l'adresse ensuite à l'Unité territoriale (ex-DDTEFP) de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qui dispose également de 15 jours pour valider l'enregistrement. Pour les employeurs publics du secteur non industriel et commercial, l'enregistrement est réalisé par l'Unité territoriale de la DIRECCTE. Trouver son contrat d'apprentissage C'est une phase importante, parfois délicate, nécessitant une anticipation importante : il faut rechercher un employeur plusieurs mois avant la rentrée en CFA. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui nécessite une recherche d'emploi intensive, ciblée, méthodique respectant plusieurs étapes : le recueil d'informations, l'orientation, la recherche d'un employeur, la recherche d'un centre de formation.



SALAIRE D'UN APPRENTI

Rendez-vous sur le site suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

MFR de PONTONX-SUR-L'ADOUR

207 Avenue du Marensin – 40465 Pontonx-Sur-l'Adour
05.58.57.20.42 www.mfr-pontonx.com mfr.pontonx@mfr.asso.fr

Questionnaire préalable à l'élaboration du contrat

Document transmis le :

**A renvoyer complété pour la rédaction et envoi du CERFA du contrat
d'apprentissage.**

ENTREPRISE

Nom et prénom ou dénomination :

N°SIRET : Code NAF : Effectif total de l'entreprise :

Nom du responsable : Prénom :

Adresse :

C.P et Commune :

Tél : Adresse E-Mail :

Convention collective : N°IDCC :

Caisse de retraite complémentaire à laquelle sera affilié l'apprenti :

Type d'employeur : (indiquer le chiffre ci-dessous) Caisse retraite :

Privé

- 11 Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l'Alsace-Moselle
- 12 Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
- 13 Entreprises dont les salariés relèvent de la mutualité sociale agricole
- 14 Profession libérale
- 15 Association
- 16 Autre employeur privé

Public

- 21 Service de l'Etat (administrations centrales et leurs services déconcentrés de la fonction publique d'Etat)
- 22 Commune
- 23 Département
- 24 Région
- 25 Etablissement public hospitalier
- 26 Etablissement public local d'enseignement
- 27 Etablissement public administratif de l'Etat
- 28 Etablissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale EPCI)
- 29 Autre employeur public **Employeur spécifique** : 1 Entreprise de travail temporaire 2 Groupement d'employeurs
- 3 Employeur saisonnier (indiquer le chiffre ci-dessous)
- 4 Apprentissage familial : l'employeur est un ascendant de l'apprenti
- 0 Aucun de ces cas

MAITRE D'APPRENTISSAGE QUI ASSURE LA FORMATION DE L'APPRENTI(E)

Maître d'apprentissage n°1

Nom : Prénom :

Date de naissance : Fonction :

Maître d'apprentissage n°2 (si besoin)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Fonction :

APPRENTI(E)

Nom de naissance : Prénom :

Date naissance : Lien de naissance et département :

Adresse :

C.P et Commune : Nationalité :

Téléphone : E-Mail :

N° Sécurité Sociale :

Dernier diplôme obtenu : Dernière diplôme préparé :

Dernière classe suivie :

REPRESENTANT LEGAL (si apprenti(e) mineur)

Nom : Prénom :

Adresse :

C.P et Commune :

Téléphone : E-Mail :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Diplôme et métier préparé par l'apprenti(e) :

Nom du CFA : **Maison Familiale Rurale – CFA**

Date de conclusion :

Date de début d'exécution du contrat : Date de fin du contrat :

Durée hebdomadaire du travail :

FORMATION

CFA d'entreprise : **NON**

Dénomination du CFA responsable : **CFA MFR DE PONTONX**

Numéro UAI du CFA : **0400802E**

Numéro SIRET du CFA : **782 109 730 000 13**

Date de début et fin de formation :

Durée de la formation en heures :

ALLOCATION



DE STAGE VERSÉE AUX ELEVES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Tous les stages sont obligatoires et font partis de la formation en MFR, même si l'allocation ne concerne que certaines semaines de stage

Qui peut en bénéficier ?

Les lycéens préparant un baccalauréat professionnel, un CAP, un brevet des métiers ou une mention complémentaire.
Ni les 4ème 3ème, ni les BTS ne sont concernés.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Convention de stage signée.
Assiduité attestée tant en entreprise qu'en cours.

**Attention,
ne pas confondre allocation
et gratification !**

L'allocation est versée par l'Etat.
La gratification est versée par l'entreprise.

Pour rappel, la gratification est obligatoire :

- Pour les étudiants en BTSA : à partir de 2 mois de stage dans la même structure
 - Pour les élèves de CAPA, de baccalauréat professionnel ou technologique à partir de 3 mois
- Possibilité de cumuler allocation et gratification si les conditions sont réunies

A partir de quand sera versée cette allocation ?

- A compter de janvier 2024
- Rétroactivement pour les périodes de stage réalisées depuis la rentrée 2023
- Pour un nombre de semaines plafonné (voir tableau ci-dessous)
- Versement par l'ASP directement sur le compte bancaire de l'élève ou sur celui de ses représentants légaux
- Allocation non imposable

Quel sera le montant de l'allocation ?

Le montant de l'allocation dépend du niveau d'enseignement et du type de formation.

	Année 1	Année 2	Année 3	Plafond
CAP	10€/j plafond 450€	15€/j plafond 675€	/	18 semaines sur les 2 ans dont année 1 = 9 semaines année 2 = 9 semaines
Bac Pro	10€/j plafond 300€	15€/j plafond 900€	20€/j plafond 800€	26 semaines sur les 3 ans dont: année 1 = 6 semaines année 2 = 12 semaines année 3 = 8 semaines

